



CHARTRE ÉTHIQUE

I. Vision, missions et valeurs

a. Vision

Faire de la victoire sur la maladie d'Alzheimer une réalité.

b. Missions

Apporter un réel impact pour prévenir, soigner et guérir la maladie d'Alzheimer et les maladies neurocognitives, telle est la vocation de la Fondation Vaincre Alzheimer. Forte d'une expertise nationale et internationale, la Fondation développe trois axes stratégiques pour répondre aux enjeux nationaux actuels :

- **Guérir** en accélérant l'arrivée de nouveaux traitements par le développement et le soutien à la recherche biomédicale d'excellence au niveau national et international.
- **Soigner** en améliorant le diagnostic et la prise en soins des malades par la formation des professionnels de santé et le renforcement du lien patients-médecins-chercheurs.
- **Prévenir** en sensibilisant le grand public, les patients et leurs proches aux maladies neurocognitives et à leurs méthodes de prévention.

c. Valeurs

L'exigence scientifique dans la sélection rigoureuse des projets de recherche, grâce à un Comité Scientifique composé des meilleurs experts internationaux.

La coopération à travers notre réseau international qui favorise les collaborations entre chercheurs et accélère les recherches.

L'innovation au service des malades pour trouver des traitements efficaces, améliorer le diagnostic précoce et favoriser la prévention.

La transparence dans la gestion des comptes, dans la sélection des projets soutenus et dans la diffusion des résultats de recherche.

II. Relations avec les parties prenantes

a. Réseau

Depuis ses origines, la Fondation Vaincre Alzheimer collabore avec un réseau international d'associations (Alzheimer Nederland aux Pays-Bas, Alzheimer Forschung Initiative en Allemagne, Fondation Stop Alzheimer en Belgique, Fondation Synapsis en Suisse, Bright Focus Foundation aux USA) qui lui permet la mise en commun d'expertises scientifiques, l'échange de bonnes pratiques et l'accélération de la recherche coopérative.

L'appel à projets annuel est organisé conjointement avec les membres néerlandais et allemand du réseau, lequel est coordonné par le Coordinateur Scientifique Européen.

b. Comités scientifiques

La Fondation Vaincre Alzheimer met en œuvre ses actions dans le souci constant de les adapter aux exigences de la cause et d'assurer leur impact.

Pour cela, elle articule ses actions en s'appuyant sur deux instances scientifiques :

- Le **Comité Scientifique international** (aussi désigné « **SAB** » pour *Scientific Advisory Board*) garantit une procédure unique de sélection des projets de recherche basée sur le seul critère de l'excellence scientifique. Cette procédure s'appuie sur un nombre élevé d'experts pour une vision mondiale des 3 stades de la recherche essentiels au progrès de la médecine (la recherche fondamentale, translationnelle et clinique). Elle assure une gestion rigoureuse des conflits d'intérêt. Le Comité Scientifique International est composé de 33 membres français, allemands et néerlandais, assistés par plus de 5 000 experts mondiaux, tous bénévoles, qui sélectionnent chaque année les meilleurs projets de recherche français. Le Conseil d'Administration décide des projets à financer en fonction des recommandations du Comité Scientifique International.

Les membres français du Comité Scientifique International sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le fonctionnement du Comité Scientifique International est régi par le document « European Grant Cycle Procedure ».

- Le **Comité de développement scientifique** fait des recommandations à l'adresse du Conseil d'Administration pour intensifier la qualité et l'efficacité de son soutien à la recherche. Ses membres sont des personnalités scientifiques reconnues dans le domaine des maladies neurocognitives, parmi lesquels d'anciens présidents ou membres français du Comité Scientifique International.

c. Comité de patients

La Fondation Vaincre Alzheimer est dotée depuis 2018 d'un Comité de patients pour la recherche clinique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies neurocognitives. Ce comité est composé de personnes malades, de proches aidants et de binômes "personne malade – proche aidant" provenant de toute la France.

L'objectif du Comité de patients est d'améliorer les conditions de participation des personnes malades aux essais cliniques sur la maladie d'Alzheimer et les autres maladies neurocognitives, afin de renforcer les clés de succès de la recherche clinique et d'accélérer l'arrivée de nouveaux traitements.

Le Comité de patients peut être sollicité pour relire tout document concernant la recherche à destination des malades et pour témoigner de leur expérience de la maladie lors d'évènements de la Fondation et/ou de congrès scientifiques.

Le Comité de patients peut également être sollicité pour des travaux de relecture, d'avis ou de contribution à des projets de recherche clinique impliquant des acteurs du secteur pharmaceutique, dans un cadre strictement défini de prestations : les notes d'information et formulaires de consentement d'une étude, les projets d'essai et lettres d'intention et les résultats globaux des études cliniques, ainsi que tout document concernant la recherche à destination des patients.

Dans ce cadre, la Fondation veille à ce que ces collaborations soient menées dans le seul intérêt des patients, en toute transparence, et exemptes de toute influence sur les orientations scientifiques ou financières de la Fondation. Ces prestations sont réalisées selon des modalités contractuelles encadrées, dans le respect absolu des valeurs éthiques et de la mission d'intérêt général de la Fondation.

d. Donateurs, testateurs, mécènes et partenaires

- **Transparence**

La Fondation agit en toute transparence dans le développement et la gestion de ses ressources. Elle assure un reporting régulier sur l'utilisation des fonds, créant ainsi un climat de confiance propice à la mise en œuvre de ses missions.

Elle publie chaque année au Journal Officiel et sur son site internet ses comptes certifiés. Elle informe ses donateurs de ses actions et leur garantit une gestion rigoureuse des conflits d'intérêt dans la sélection des projets.

Le Cabinet RSM, Commissaire aux Comptes, veille à la régularité et à la sincérité des comptes annuels.

- **Indépendance**

La Fondation sélectionne les projets de recherche médicale au sein d'institutions publiques à l'issue d'un appel à projets national afin d'en garantir l'équité et l'excellence.

Elle agit avec une indépendance totale à l'égard de tout acteur économique poursuivant des intérêts commerciaux, en particulier l'industrie pharmaceutique et biomédicale.

La Fondation a mis en place une politique stricte d'acceptation des partenariats et des financements, garantissant son indépendance à chaque étape de son action. À ce titre, en cohérence avec ses engagements éthiques et sa mission d'intérêt général, elle n'accepte aucun financement, soutien matériel ou partenariat contractuel provenant de l'industrie pharmaceutique, quels que soient les projets concernés – qu'ils relèvent de la recherche (mission GUÉRIR), de l'amélioration des soins (SOIGNER) ou de la sensibilisation du public (PRÉVENIR).

Cette position garantit l'absence de tout lien d'intérêt susceptible d'altérer l'objectivité scientifique, l'autonomie institutionnelle ou la confiance du public. Dans toute convention de financement, la Fondation réaffirme son indépendance de décision et son impartialité. Elle veille à ce qu'aucun de ses administrateurs, dirigeants, salariés, experts ou membres du comité de patients ne présente de conflit d'intérêts avec des entités privées concernées par les résultats de ses activités.

Le label IDEAS atteste des bonnes pratiques de la Fondation en matière de gouvernance, de gestion financière et d'évaluation de l'impact, auprès de ses partenaires et mécènes.

Par ailleurs, la Fondation entretient un dialogue institutionnel régulier et assumé avec les acteurs du secteur pharmaceutique, sans engagement financier ni contrepartie d'aucune nature.

Ces échanges – sous forme de réunions, de rencontres thématiques ou de participations à des événements sectoriels – ont pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de la recherche clinique, de suivre les évolutions thérapeutiques et d'alimenter une réflexion partagée sur les besoins des malades et les défis scientifiques.

Ce dialogue s'inscrit dans une démarche de veille, d'ouverture et de réflexion, sans qu'il n'implique, à aucun moment, de soutien, de caution ni de validation des produits, stratégies ou intérêts économiques des entreprises concernées.

Toutefois, cette indépendance n'exclut pas la possibilité de collaborations techniques ou de prestations ponctuelles strictement encadrées, réalisées dans le cadre du Comité de patients. Ces interventions sont conduites dans le respect des valeurs éthiques de la Fondation et ont pour unique finalité d'améliorer la participation, la compréhension et la représentation des personnes malades dans les études cliniques.

- Respect des valeurs et cohérence des partenariats

Dans un souci d'intégrité, la Fondation veille à ce que ses partenaires, donateurs, testateurs et mécènes respectent les valeurs fondamentales liées à sa mission d'intérêt général en santé.

À ce titre, elle se réserve le droit de refuser, selon le contexte, toute forme de collaboration, de financement ou de soutien matériel provenant des secteurs ou entreprises dont les activités sont manifestement incompatibles avec ses objectifs ou susceptibles de porter atteinte à la santé publique.

Parmi ces secteurs figurent notamment :

- L'industrie du tabac et de ses dérivés ;
- L'industrie de l'alcool, lorsqu'elle concerne les producteurs ou distributeurs majeurs ;
- Les industries chimiques produisant des substances toxiques ou polluantes impactant la santé ;
- Les industries du jeu d'argent et des paris susceptibles d'engendrer des addictions ;
- L'industrie de l'armement ;
- Toute autre entité dont l'activité ou les pratiques commerciales s'avèrent incompatibles avec les principes éthiques et la mission de la Fondation.

Cette politique vise à préserver la crédibilité, l'indépendance et la confiance du public, en assurant une cohérence totale entre les actions menées et les valeurs défendues.

• **Événements solidaires et participation des entreprises**

La Fondation organise chaque année des événements solidaires, notamment une course caritative, afin de sensibiliser le public et collecter des fonds.

Les participants individuels peuvent s'inscrire librement, quelle que soit leur entreprise ou secteur.

Les entreprises issues de secteurs non exclus peuvent mobiliser leurs collaborateurs et sponsoriser l'événement.

Aucun partenariat, financement ou sponsoring provenant de l'industrie pharmaceutique ou des secteurs incompatibles avec la mission santé de la Fondation (tabac, alcool majeur, armement, jeux d'argent, etc.) n'est autorisé. Les collaborateurs des entreprises concernées peuvent participer à titre individuel, sans mention de leur employeur ni visibilité commerciale. Cette politique permet de concilier mobilisation citoyenne, collecte de fonds et préservation de la neutralité, de l'indépendance et de la crédibilité de la Fondation.

e. Bénévoles, ambassadeurs et salariés

La Fondation s'assure le concours de bénévoles qualifiés qui contribuent pleinement à son action et à son développement.

Tout bénévole doit signer une convention qui définit le cadre de ses relations avec la Fondation et qui comporte en annexe une charte spécifique.

Des ambassadeurs peuvent être désignés pour relayer la fondation en région. Le cas échéant, ils se voient remettre un règlement qu'ils signent, précisant leurs rôles et les modalités d'intervention.

La Fondation s'engage vis-à-vis des ambassadeurs, des bénévoles et des salariés à leur donner une information claire sur ses objectifs, ses activités et son fonctionnement, à assurer leur formation et leur accompagnement, à les aider à s'impliquer et à s'épanouir au sein de l'équipe.

Les membres du Comité de patients exercent également leur mission à titre bénévole, dans une volonté de contribution à l'intérêt général et de participation active à la compréhension et à la prise en charge de leur maladie.

La participation des personnes concernées, à travers le Comité de patients, incarne la volonté de la Fondation d'associer les malades et leurs proches à la réflexion éthique et scientifique sur la recherche clinique.

f. Administrateurs

La Fondation s'appuie sur l'expertise d'un Conseil d'Administration composé de personnalités aux compétences riches et complémentaires. L'apport des quatre partenaires institutionnels est essentiel à l'accomplissement des missions de la Fondation : l'Académie Nationale de Médecine, la Fondation Vincent de Paul, le Groupe ALPTIS, le Groupe B2V.

Les administrateurs s'engagent à déclarer les postes de responsabilités qu'ils assument au sein de structures lucratives ou non lucratives.

Pour une totale indépendance économique et politique, la Fondation n'accepte pas les laboratoires pharmaceutiques au sein de son Conseil d'Administration.

Adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 décembre 2025.